



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2017

Département du Gard
Mairie de
Molières-sur-Cèze

Étaient présents : Karine Abderrhamann, Georges Adryanczyk-Perrier, Dominique Agniel, Jean-Louis Bertrand, Florence Bouis, Sylvain Cividino, Coralie Damay, Patrick Dumas, Francette Maillet, Georgette Mazon, Jacques Navarro, Josiane Supron.

Étaient absents : Chantal Licari représentée par Francette Maillet, Nathalie Mauchand représentée par Coralie Damay, Valérie Remond représentée par Patrick Dumas, Lionel Beaufils, Cyril Aubanel, Marie Menard, Patrick Talaron.

La séance est ouverte à 18 h 30. Est nommé secrétaire de séance : Sylvain Cividino.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 23 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

Décision prise au titre de l'article L 2122.22 :

- Une convention est signée avec la Société SPIE pour le montage des nouvelles horloges astronomiques pour l'éclairage public.
- Une convention est signée avec le syndicat mixte d'électricité du Gard pour l'amélioration de l'éclairage public aux Brousses.
- Fin de bail pour le logement de M. Henri Giolbas.
- Arrêt du bail pour Mme Naegelin.

1. Cahier des charges du site industriel - adaptation du point 6 "Moyens de secours" portant sur l'alarme incendie :

A la demande des actuels propriétaires et du futur acquéreur SCI CYVAL, il est proposé à l'administration de modifier le point n° 6 « moyens de secours » du paragraphe III « caractéristiques réglementaires liées à la sécurité, Normes sécurité incendie », portant sur l'alarme incendie du bâtiment principal, initialement prévue comme commune audit bâtiment.

« Il est désormais inscrit au cahier des charges que chaque propriétaire des lots devra faire installer à ses frais et sous sa responsabilité une alarme individuelle à son lot ». Unanimité.

2. Annulations de recettes :

- Budget communal : présentation en non valeur demandée par Mme la Trésorière de Saint-Ambroix pour un montant de 1 916,29 € selon le détail joint en annexe,
- Site industriel : annulation du titre 2016 17 64 pour un montant de 420 € T.T.C. pour un loyer à la SCI AJ-AGB pour le mois de décembre 2016 réclamé à tort, l'immeuble ayant été vendu,
- Budget eau et assainissement : annulations d'abonnements pour des compteurs non utilisés :
 - M et Mme CRISCUOLO et VICALV pour un montant de 100 €
 - Société SERC pour un montant de 100 €

3. Demandes de subventions pour la transformation de locaux municipaux en espace d'activités pluridisciplinaires.

Monsieur le Maire informe l'assemblée du projet de restauration d'un ancien bâtiment désaffecté, réservé au stockage de matériaux de toutes catégories sous une toiture en très mauvais état, avec de nombreuses gouttières, le tout ayant subi la catastrophe de l'épisode cévenol en 2015, c'est le challenge que se donne la municipalité pour créer un espace convivial et festif, un lieu de rencontre en plein centre du village.

Entourée d'un espace vert clos, d'un théâtre de verdure propice à des animations estivales, cette structure se trouve à proximité de la place du marché hebdomadaire, de la boulangerie, du bar, du bureau de tabac, de la poste, et de la Mairie.

Le projet est estimé à 216 000 € H.T. (200 000 € H.T. de travaux et 16 000 € H.T. frais de maîtrise d'œuvre). Par 14 voix pour et une contre (BOUIS), le conseil retient ce projet et sollicite une aide financière auprès du Conseil Départemental du Gard et de la Région Occitanie,

4. Travaux sur le réseau pluvial carrefour pasteur - route luxurière cd130 suite intempéries 2014 :

Lors des intempéries de 2014, le réseau pluvial de la voirie dirigeant les eaux vers le valat des planches de Boisson a été complètement dégradé. Il est nécessaire de recréer un réseau de collecte eaux usées conforme et rejetant les eaux pluviales dans le valat des planches au delà des habitations et de l'avenue Pasteur. A cet effet trois sociétés ont été contactées pour réaliser ces travaux.

Les offres suivantes ont été reçues :

* Société d'Exploitation des Ets BONNEFILLE	77 459,00 € HT
* SAS PELLET Carrière et Travaux Publics	97 702,80 € HT
* S.C.A.I.C.	74 500,00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, retient l'offre de la société SCAIC.

5. Ventes de divers terrains communaux :

Dominique Agniel concerné indirectement et directement par les deux premiers points sort de la salle du Conseil.

- Monsieur Elian AUGUSTYNIAK : portion de terrain issue de la parcelle A 379 pour une surface de 2a 16ca. Le Conseil municipal, par 14 pour et une abstention (Abderrhamann) approuve cette vente et fixe le prix de cession à 3 € le m² hors frais.

- Monsieur Dominique AGNIEL : portion de terrain issue de la parcelle C 523 pour une surface de 6a 06ca. Le Conseil municipal, par 10 pour, deux abstentions (Bouis, Abderrhamann) et deux contres (Dumas, Remond) approuve cette vente et fixe le prix de cession à 3 € le m² hors frais.

- Monsieur BALLAND : portion de terrain issue de la parcelle C 1373 pour une surface de 76ca. Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité et fixe le prix de vente à 3 € le m² hors frais.

- Monsieur et Madame DE ROOY, le Mas Blanc : terrain issue de la parcelle A 379 pour une surface de 6a 06ca. Le Conseil municipal, par 11 pour et quatre abstentions (Dumas, Remond, Bouis, Abderrhamann) approuve cette vente et fixe, compte tenu de l'inscription du terrain en zone UB du PLU, le prix de cession à 15 € le m² hors frais.

6. Route de La Luxèrière : aménagement du virage :

Le dossier d' acquisition d' une fraction de parcelle à la famille Curinier au Boisson est reporté pour affiner les éléments cadastraux.

Pour améliorer les conditions de circulation sur la route menant à La Luxèrière haute, il est proposé d' acheter une parcelle de 59 m² , fraction de la parcelle 203 à Mme Coste au prix de 1 € du m².

Pour les mêmes raisons il est proposé d' acheter une parcelle de 10 m² environ, fraction de la parcelle 203 à M et Mme Costanzo au prix de 1 € du m².

Vote : adopté à l'unanimité

7. Régime indemnitaire pour le grade d'adjoint d'animation : à l'unanimité est créé le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel pour le cadre d'emploi d'adjoint territorial d'animation.

8. Avenant au bail immobilier La Granerie : Par délibération du 27 juin 2008, la commune a décidé d'établir un contrat de bail avec promesse de vente pour une propriété sise à la Granerie. Sur demande du cocontractant, et à l'unanimité, l'accord est prolongé jusqu'au 31 décembre 2020 et le loyer porté à 400 € dès le mois de juin 2017.

Questions diverses :

Florence Bouis regrette que l'invitation pour la visite du député et du président du conseil départemental ait été lancée très tardivement.

Périscolaire : Madame Mazon explique que la tendance, pour les enseignants et les parents des deux établissements est de revenir à la semaine de quatre jours. Les votes ont lieu prochainement et la municipalité n'ira pas à l'encontre de ces avis.

Fin de séance 20h 35

La secrétaire de séance,



Sylvain Cividino,

Karine Abderrhamann,

Florence Bouis,

Francette Maillet,

Josiane Supron.

Dominique Agniel,

Coralie Damay,

Georgette Mazon,

Le Maire,



Georges ADRYANCZYK-PERRIER,

Jean-Louis Bertrand,

Patrick Dumas,

Jacques Navarro,